



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Écosystèmes forestiers exceptionnels Le RNCREQ salue cet effort de conservation

Montréal, 7 février 2003. Le 4 février dernier, le ministre des Ressources naturelles du Québec, M. François Gendron annonçait la classification et la protection de 26 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans dix régions du Québec.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) profite de cette initiative pour féliciter le ministre des Ressources naturelles du Québec, M. François Gendron pour son geste concret et pour l'importance que son gouvernement et lui-même accordent aux EFE. Pour le RNCREQ, c'est un pas de plus dans la bonne direction et nous espérons que la poursuite des actions similaires sera de plus en plus évidente au cours des prochaines années.

Il est en effet urgent d'agir compte tenu de la pression toujours croissante des activités humaines sur les milieux naturels. Pour cela, le Québec doit assurer la protection et la mise en valeur des EFE afin que la société québécoise bénéficie de cette richesse collective tout en assumant ses responsabilités dans le tournant mondial de la conservation. En multipliant ses actions pour mettre en oeuvre sa stratégie sur la diversité biologique, le Québec se place en bonne position pour être cité comme un modèle dans l'application du principe de développement durable.

De plus, pour que les Québécoises et les Québécois prennent conscience de l'importance de cette richesse inestimable qu'est notre patrimoine naturel, le gouvernement doit aussi intervenir dans les forêts du domaine privé et plus particulièrement en milieu urbain et périurbain. C'est en effet dans ces régions que se trouve le plus grand bassin de population, et que les besoins en conservation sont les plus criants, en raison de la pression exercée par les développements résidentiels, commerciaux et industriels.

Le RNCREQ et les CRE réitèrent leur intérêt à travailler en partenariat avec les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles, ainsi qu'avec tous les intervenants du milieu. Nous sommes prêts à fournir toute l'expertise nécessaire afin que le gouvernement du Québec assure la protection des EFE et qu'il puisse atteindre les objets identifiés dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées dont le but est le maintien de la diversité biologique pour le bénéfice des générations présentes et futures.

Par la suite, le RNCREQ, les CRE et les organismes environnementaux travailleront ensemble pour assurer la mise en valeur de ces milieux naturels et ce, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les municipalités.

-30-

Pour information : Guy Garand, responsable du dossier aires protégées ☎(450) 664-3503